



Fédération FO de la Métallurgie

9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél.: 01 53 94 54 00 - Fax: 01 45 83 78 87 - contact@fo-metaux.fr

Communiqué de Presse



Accès au site internet :

[www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com) ou [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

#### ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMA DES INGENIEURS ET CADRES DE LA METALLURGIE

Trois séances de négociation (20 décembre 2016, 10 janvier 2017 et 20 janvier 2017) auront été nécessaires à la conclusion d'un accord sur les salaires minima dans la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie. Lors de ces 3 réunions, FO Métaux a œuvré pour parvenir à un accord sur le barème des appointements des ingénieurs et cadres pour l'année 2017 pour récompenser et motiver ces salariés.

Après une première réunion le 20 décembre 2016 sans proposition de l'UIMM, le 10 janvier 2017 celle-ci proposait une revalorisation à hauteur de 0,4 % suscitant notre intervention appuyée sur la faiblesse de cette proposition. De ce fait, et face à la réaction de l'ensemble des organisations syndicales, l'UIMM a sollicité une suspension de séance pour proposer, à son retour, une nouvelle réunion de négociation afin d'essayer de conclure un accord regroupant un maximum de signataires.

Le 20 janvier 2017, l'UIMM a effectué une première proposition à 0,6 %. Après l'intervention de FO Métaux et de nouveaux échanges tendus avec une suspension de séance demandée par les organisations syndicales, l'UIMM, à la reprise, a effectué une ultime proposition à 0,8 % avec une clause revoyure qui répond à une revendication de FO Métaux.

**En conséquence, FO Métaux a pris la décision de signer cet accord.**

A ce jour, sont également signataires de cet accord, la CFE-CGC et la CFTC.

Paris, le 20 janvier 2017

**Contact :**

Frédéric HOMEZ : Secrétaire Général - 01.53.94.54.00